

# GARANTIE DE PRODUIT D'ARDEX

## Garantie limitée courante d'ARDEX

ARDEX, L.P. garantit que si ce produit se révèle avoir des défauts de fabrication et qu'ARDEX est en informée dans un délai de un an suivant la date d'achèvement des travaux, ARDEX remplacera le produit défectueux F.A.B. usine. Un tel remplacement de produit constitue le seul et exclusif recours à l'égard de toute réclamation en vertu de cette garantie. ARDEX n'autorise pas personne, y compris les représentants d'ARDEX, à faire des déclarations, qui pourraient remplacer, modifier ou compléter l'information fournie sur sa documentation imprimée ou ses étiquettes d'emballage sans la confirmation écrite du service technique d'ARDEX. Toute installation qui s'effectue sans cette confirmation, ou toute mauvaise installation du produit, annulera la garantie. La présente garantie ne couvre pas non plus l'installation inappropriée ou défectueuse des produits de scellement ou de revêtement qui ne sont pas fabriqués par ARDEX; l'entretien inapproprié de l'installation finie qui entraîne des problèmes d'esthétique ou de rendement; le défaut du support entraînant le délaminage du ou des produits ARDEX ou le défaut de l'installation finie; les fissures qui se développent après l'application du ou des produits ARDEX qui découlent du support ou du mouvement du support; les problèmes esthétiques avec l'installation de chape ARDEX finie, comme la couleur, le ton et la marbrure, et les lignes de truelle découlant du placement des chapes appliquées à la truelle d'ARDEX.

CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPLICITES, IMPLICITES OU RÉGLEMENTAIRES, ET ELLE EST STRICTEMENT LIMITÉE À SES MODALITÉS. ARDEX NE DONNE PAS DE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE PERTINENCE DE SES PRODUITS POUR TOUTE FIN PARTICULIÈRE. Toutes les démonstrations de produit sont placées à titre indicatif seulement et ne constituent pas une garantie de quelque nature que ce soit. ARDEX VEND SES PRODUITS À LA CONDITION QUE LES CLIENTS EFFECTUENT LEURS PROPRES TESTS POUR DÉTERMINER LA PERTINENCE DES PRODUITS AUX FINS PRÉVUES DES CLIENTS. EN AUCUNE CIRCONSTANCE ARDEX NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES ÉCONOMIQUES, PARTICULIERS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, OU DES PERTES DE TOUTE SORTE DÉCOULANT OU PROVENANT DE LA SÉLECTION, DE L'UTILISATION, DES CONDITIONS DE STOCKAGE, DE L'INSTALLATION OU DU REMPLACEMENT DE CE PRODUIT. Cette garantie exclut expressément toute réclamation liée à l'installation.